

Etude économique des coopératives agricoles de production en Tunisie

Boulet D.

Agriculture de groupe

Paris : CIHEAM

Options Méditerranéennes; n. 6

1971

pages 97-103

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI010366>

To cite this article / Pour citer cet article

Boulet D. **Etude économique des coopératives agricoles de production en Tunisie.** *Agriculture de groupe*. Paris : CIHEAM, 1971. p. 97-103 (Options Méditerranéennes; n. 6)



<http://www.ciheam.org/>

<http://om.ciheam.org/>

Daniel BOULET

Assistant

Institut National
de la Recherche Agronomique
Centre de Recherches
Agronomiques du Midi
Station d'Économie Rurale
de Montpellier

Étude économique des coopératives agricoles de production en Tunisie

Le présent article est le résumé d'une étude économique effectuée par l'auteur sur les coopératives agricoles de production lors d'un séjour en Tunisie au titre de la coopération militaire (1). Cette étude se situe peu avant la dislocation des Unités Coopératives de Production (UCP), intervenue à la fin de 1969. Elle a été réalisée dans le cadre de la tentative imposée par la Banque Mondiale (BIRD) au début de 1968. Les résultats de cette étude concernent principalement la campagne agricole 1967-1968, au cours de laquelle a été faite une enquête de gestion approfondie sur 300 UCP.

Pour donner aux chiffres, parfois brutaux dans leur sécheresse, toute leur signification et afin d'éviter les interprétations erronées, il convient d'une part de rappeler les principales caractéristiques des UCP en les situant dans leur environnement, et, d'autre part, après avoir présenté les résultats de l'étude économique de ces UCP, de fournir des éléments de réflexion plus généraux permettant de dresser un bilan de cette expérience stoppée par les responsables politiques tunisiens au bout de sept ans d'existence.

I. — LES UNITÉS COOPÉRATIVES AGRICOLES DE PRODUCTION PRINCIPES ET OBJECTIFS

Au lendemain de l'indépendance les dirigeants tunisiens tentèrent de définir une doctrine économique et sociale du développement. Cette doctrine et les moyens de sa mise en œuvre sont présentés dans un document publié par le Secrétariat d'Etat au Plan et aux Finances : « Perspectives Décennales de Développement 1962-1971 ».

Les quatre principes fondamentaux de la doctrine y sont présentés comme étant :

1. La décolonisation,
2. La promotion de l'homme,
3. La réforme des structures existantes,
4. L'autodéveloppement.

En matière agricole les objectifs sont les suivants :

- « — Production agricole aussi voisine que possible de la potentialité maxima, dans le but d'élever le Revenu National;
- Diversification de la production

(1) D. BOULET. — Les coopératives agricoles de production en Tunisie. Une expérience d'agriculture collective. I.N.R.A., Montpellier, Tome I : Données et méthodes. — Tome II : Résultats.

pour l'obtention d'un revenu agricole et individuel relativement constant ;

— Allègement des charges afférentes à l'achat de biens intermédiaires et à l'écoulement de la production ;

— Elévation du niveau de vie des salariés agricoles et des petits propriétaires dont le revenu annuel est en grande partie situé entre 10 et 40 Dinars (1) par individu ;

— Participation du secteur agricole à la création et au développement de la production de biens et de services dans les autres secteurs, essentiellement dans le secteur industriel ».

C'est dans ce contexte qu'à partir de 1962 ont été créées les Unités Coopératives de Production en Agriculture dans les Gouvernorats du Nord de la Tunisie. Elles devaient former le principal outil de développement de l'agriculture dans cette région. Pour préciser le rôle et les conditions de fonctionnement des UCP, il convient de se référer au principal texte de loi les concernant : loi du 27 mai 1963, relative à la coopération du secteur agricole.

Cinq articles de cette loi permettent de souligner les intentions du législateur :

« • Article premier : La coopération agricole a pour fonction l'utilisation en commun par des agriculteurs, de tous les moyens techniques et économiques en vue de faciliter leur production agricole et de valoriser les produits de leurs exploitations.

.....
• Article 5 : La coopérative de production du Nord est une société qui a pour objet la constitution d'une unité de production viable, à assolement céréalier prédominant, permettant le regroupement des terres de ses adhérents aux fins de leur exploitation en commun, selon les normes et les techniques recommandées par le Plan National de Développement.

.....
• Article 46 : La coopérative constituée s'impose à l'ensemble des propriétaires des terres situées à l'intérieur de son périmètre. Tout propriétaire qui n'est pas en mesure d'adhérer à la coopérative est tenu de louer ou de vendre sa terre à la société, celle-ci peut toutefois surseoir à toute proposition de vente et louer la terre faisant l'objet de cette proposition. Le sursis à la proposition de vente ne peut excéder deux ans.

• Article 47 : Le capital de la coopérative est constitué par les apports fon-

(1) En 1968 : 10 francs : 1,06 Dinar.

ciers de ses adhérents qui reçoivent après expertise des parts sociales correspondant à leurs apports.

• **Article 51 :** Dans le cas où un noyau domanial est englobé dans le périmètre de la coopérative, il est loué à celle-ci. Le prix de la location sera symbolique pendant une période probatoire de cinq années à partir du jour de la constitution de la coopérative. Cette période écoulée, le noyau domanial pourra être attribué aux ouvriers et aux coopérateurs.

Le tableau I indique le rythme de développement de ces coopératives entre 1962 et 1968. Les cinq gouvernorats concernés sont ceux de Béja, Bizerte, Jendouba, Le Kef et Nabeul : le gouvernorat de Tunis ayant une organisation coopérative particulière.

TABEAU N° 1. — Répartition des UCP selon l'année de création

Années	Nb d'UCP	Superficie (ha)	Nb de coopérateurs
1962 ...	15	12 068	971
1963 ...	79	72 886	6 019
1964 ...	49	40 831	3 485
1965 ...	67	73 327	5 297
1966 ...	89	111 734	8 143
1967 ...	35	45 186	4 298
1968 ...	14	22 642	1 436
Total ...	348	378 674	29 649

En 1968 les 348 UCP existantes couvraient environ 20 % de la superficie agricole utile des cinq gouvernorats, la dimension des UCP se répartissant entre 200 et 1700 ha de SAU, avec une moyenne de 770 ha et une classe modale de 600 à 700 ha.

Le statut coopératif de ces unités de production fait, que, en théorie, elles sont dirigées par l'Assemblée Générale des coopérateurs, qui élit un Conseil d'Administration et un Président, auxquels elle délègue la gestion courante. Le Conseil d'Administration est assisté par un Directeur salarié dépendant de l'Union Régionale des coopératives. Cette URC est, pour reprendre les termes officiels : « Chargée directement de la comptabilité des coopératives, et de leur service financier, de l'élaboration des bilans, de la transmission des demandes de prêts d'équipement ou de campagne, du contrôle des Directeurs et « de la promotion de l'esprit coopératif en milieu rural ».

Les autres services d'encadrement (techniques, économiques ou financiers), dépendent directement des Ministères de tutelle (Secrétariat d'Etat au Plan et à l'Economie Nationale, et Sous-Secrétariat d'Etat à l'Agriculture).

Dès sa création chaque UCP devait organiser sa gestion sur la base d'une étude de viabilité établie par les services du Sous-Secrétariat d'Etat à l'Agriculture. Cette étude comportait les budgets des cinq premières années de fonctionnement et les programmes d'investisse-

ment correspondants. Chaque année les experts du Bureau de Contrôle de la BIRD établissaient pour chaque UCP un plan de campagne permettant d'évaluer les besoins nécessaires pour réaliser le programme et pour, éventuellement, redresser les erreurs de gestion. L'étude de viabilité présentait la décontraction des normes de production du Plan au niveau de chaque coopérative, et le plan de campagne était le document permettant à la coopérative de justifier ses demandes de prêts à la Banque Nationale Agricole.

Au niveau de chaque UCP les responsables, Président et Directeur, assistés d'un chef de culture et d'un conseiller agricole itinérant organisaient la production, au jour le jour, en répartissant les coopérateurs par équipe de travail.

II. — LES RÉSULTATS ÉCONOMIQUES

Les résultats chiffrés que nous fournissons sont relatifs à la campagne agricole 1967-1968, et ne concernent que les seules UCP créées avant le 1^{er} janvier 1967. Sur les 299 UCP existant à cette date, 23 questionnaires (soit un rebut de 7,7 %) ont été éliminés en raison de la mauvaise qualité des informations recueillies.

A. — Les rendements.

La mise en place des UCP devait, selon les perspectives du Plan, permettre une diversification et une intensification culturales par opposition à la monoculture céréalière pratiquée précédemment par les colons dans le Nord de la Tunisie.

Durant la campagne 1967-1968, sur les 216 000 ha réellement cultivés la répartition des spéculations végétales était en pourcentage, la suivante :

— cultures assolées	57,4
dont : céréales	42,6
légumineuses ..	7,8
fourrages ..	7
— plantations	19,4
— cultures maraîchères	0,8
— cultures industrielles	0,6
— jachère	21,8

Ce tableau de répartition traduit effectivement un effort de diversification culturelle, par comparaison avec l'assolement biennal antérieur, blé-jachère : les plantations couvrent 20 % du territoire agricole cultivable, et les cultures industrielles et maraîchères, bien que réduites en

surface, représentent un impact économique non négligeable dans les résultats des UCP.

L'analyse détaillée de cette répartition culturale permet d'indiquer que, durant la campagne 1967-68 :

13,8 % des UCP pratiquaient un assolement triennal sans jachère,

10,8 % un assolement triennal avec jachère,

3,3 % un assolement biennal,

72,3 % pratiquaient simultanément un assolement triennal avec ou sans jachère et un assolement biennal.

On peut donc dire que l'assolement triennal est devenu prédominant dans les UCP, ce qui a représenté un progrès notable par rapport à la situation antérieure.

Par contre, le tableau 2 montre que les rendements culturaux sont restés particulièrement faibles par rapport aux prévisions du Plan.

En matière de production céréalière, les rendements sont nettement inférieurs à ceux obtenus par les colons avant l'indépendance, et ne sont pas toujours supérieurs à ceux enregistrés dans le secteur agricole artisanal.

Les résultats sont particulièrement catastrophiques pour les plantations. Au cours de la campagne 1967-1968, un tiers seulement de la superficie d'oliviers était en production, le reste étant de plantation récente. Si les rendements des nouvelles plantations restent sensiblement égaux à ceux enregistrés au cours de cette campagne, soit 4 à 5 quintaux à l'ha, l'effort de plantation réalisé par les coopératives aura été un échec presque total.

La production animale était encore, à la fin de 1968, une production marginale dans les UCP. Les difficultés auxquelles se sont heurtés l'introduction et le développement des spéculations animales dans les coopératives ont été multiples, en particulier à cause de l'existence d'un troupeau appartenant aux coopérateurs, qui prélevait une partie notable des ressources fourragères.

Les premiers résultats enregistrés en ce domaine ne sont guère encourageants, car d'une part le rendement laitier était faible en raison de la prédominance des bovins de races locales, et d'autre part l'indice de fécondité est resté nettement inférieur aux prévisions du plan, en raison des difficultés d'adaptation des races importées.

TABEAU N° 2 Rendements physiques des productions (en q^a/ha)

	Blé dur	Blé tendre	Orge	Vesce	Fève	Fève- role	Pois chiches	Vesce avoine	Oli- viers adultes
Rendements observés dans les U.C.P.	6,5	6,0	7,8	2,9	2,5	2,9	3,0	16,7	4,0
Normes de rendements prévues par le Plan	12	12	15	10	8,5	10	8	30	30



Travailleurs agricoles dans la région de Tunis.

Le cheptel ovin, constituant la base du troupeau des coopératives, a donné lui aussi des résultats médiocres, notamment en raison d'un taux d'autoconsommation assez élevé dans les coopératives.

Les observations relatives aux rendements physiques des spéculations sont confirmées par l'analyse des résultats économiques.

B. — Les résultats économiques.

Cinq chiffres sont particulièrement significatifs à cet égard :

— Produit d'exploitation à l'hectare de SAU : 17,5 Dinars.

— Charges totales à l'hectare de SAU : 26,1 D.

— Revenu annuel moyen par coopérateur actif : 75 D.

— Endettement total par hectare de SAU : 36,2 D.

— Rémunération annuelle moyenne de l'hectare d'apport : 1,7 D.

Ces chiffres méritent quelques commentaires.

1° LE PRODUIT D'EXPLOITATION A L'HECTARE.

La faiblesse du produit d'exploitation à l'hectare résulte directement du niveau des rendements physiques que nous venons de souligner.

Ce chiffre moyen recouvre des résultats variables selon les spéculations allant de 12,3 D/ha pour les légumineuses, à 101,5 D/ha pour les cultures maraîchères.

Il convient de signaler que la structure des prix agricoles à la production en Tunisie est assez différente de ce qu'elle est en France. Leur niveau général est, inférieur de 20 à 25 % au niveau français pour les produits végétaux, et de 40 à 50 % pour la viande.

2° LES CHARGES TOTALES A L'HECTARE.

Afin d'expliquer le chiffre de 26,1 D. de charges totales à l'hectare de SAU, il est nécessaire de connaître la structure de ces charges.

Trois postes sont prépondérants :

a) Le coût du capital fixe, comprenant premièrement les amortissements des bâtiments, matériels et plantations, deuxièmement les frais variables liés au capital fixe : consommations de carburants et lubrifiants, frais d'entretien et de réparation du matériel. Ce poste représente 9,8 D/ha, soit 37,4 % des charges totales.

b) les frais de personnel, d'un montant de 6,2 D/ha, soit 23,7 % des charges totales.

c) l'auto-investissement de la coopérative en produits végétaux, comprenant d'une part les auto-approvisionnements en plants et semences prélevés sur la récolte, et d'autre part le fourrage auto-consommé par le bétail.

Ce poste représente 3,2 D/ha soit 12,4 % du total.

Les 26,5 % restant, regroupent les achats de plants et semences sélectionnés, les transports et déplacements, les frais divers de gestion, les impôts et taxes et les frais financiers.

a) Le niveau élevé des charges de capital fixe s'explique principalement par le fort degré de mécanisation des UCP. La valeur de renouvellement du matériel par hectare de SAU est en moyenne de 45 Dinars, ce qui se traduit notamment par les charges d'amortissement élevées.

Les conditions d'utilisation de ce matériel sont généralement mauvaises car la main-d'œuvre est dans sa quasi-totalité, non qualifiée ; le matériel étant presque totalement importé et très hétérogène (plus de 100 modèles de tracteurs, dans une quinzaine de marques différentes), le stock de pièces détachées est souvent insuffisant ou inadapté ; enfin le matériel est le plus souvent entreposé à l'extérieur. Ces conditions défavorables d'utilisation entraînent des dépenses de réparation élevées (dépenses accrues par l'existence d'un parc important de matériel d'origine coloniale, très nettement obsolescent), et par des consommations de carburants et lubrifiants supérieures aux normes prévues.

L'équipement en matériel est important, puisque dans la majorité des UCP, presque toutes les phases culturales ont été mécanisées, depuis les labours, jusqu'aux opérations de récoltes.

b) L'importance du poste frais de personnel dans les charges totales paraît en contradiction avec la faiblesse du revenu annuel moyen par coopérateur actif (les coopérateurs actifs sont les adhérents qui ont un emploi permanent dans la coopérative, par opposition aux coopérateurs inactifs, qui sont apporteurs de terres mais n'ont pas d'emploi dans la coopérative). En fait le rapprochement entre ces deux chiffres, traduit un net sous-emploi de la main-d'œuvre permanente dans les UCP.

La comparaison entre la main-d'œuvre disponible dans les coopératives, et les normes d'emploi prévues par le Plan pour cette main d'œuvre, compte tenu des spéculations pratiquées, révèle que le nombre de journées réellement travaillées serait inférieur à 200 jours par an en moyenne. Encore doit-on tenir compte du fait que les normes d'utilisation de la main-d'œuvre ont été établies pour un niveau de rendements culturaux très supérieur à ce qu'il est réellement dans les coopératives. Une partie importante de l'emploi étant affectée aux opérations de récolte on peut supposer que l'emploi réel est encore surestimé par ce chiffre de 200 jours par an.

c) L'autofinancement est particulièrement difficile à analyser, car il s'agit d'un poste de charges échappant à tout contrôle extérieur à la coopérative.

Il semble que les principales composantes de ce poste soient les suivantes :

● Le recours à l'autoapprovisionnement en matière de plants et semences est souvent plus important que les achats de plants et semences sélectionnés. Ce comportement traduit l'échec partiel du système de vulgarisation technique qui n'a pas été appliqué dans un milieu psychologiquement et techniquement favorable. Le peu d'amélioration apportée aux rendements par l'emploi des semen-

ces sélectionnées (fort coûteuses) a détourné les responsables d'UCP de cette innovation.

● L'autoapprovisionnement du bétail en produits végétaux représente, du moins pour une part, une avance de salaire en nature aux coopérateurs, dans la mesure où les troupeaux privés des coopérateurs sont mêlés en permanence avec le cheptel de la coopérative.

● Enfin la faiblesse des revenus des coopérateurs à certaines périodes de l'année a pu conduire à des détournements partiels de récoltes, au point que chaque UCP consacre en moyenne près de 7 % de sa main d'œuvre permanente au gardiennage des récoltes et des stocks.

Il convient de souligner que ces « chapardages » sont honnêtes aux yeux de leurs auteurs, puisque la coopérative leur appartient...

3° REVENU ANNUEL MOYEN PAR COOPÉRATEUR, ET ENDETTEMENT.

Pour analyser le chiffre du revenu annuel par coopérateur actif, il est nécessaire de connaître le principe de rémunération de la main d'œuvre, retenu dans les UCP.

En effet, afin de rester fidèles à la doctrine coopérative, les responsables tunisiens ont décidé que les revenus des coopérateurs seraient prélevés sur les excédents annuels des coopératives (valeur ajoutée nette). Dans la pratique il s'est avéré nécessaire de verser des avances, par quinzaine, aux coopérateurs pour qu'ils puissent vivre en attendant la répartition des excédents, ces avances étant évidemment à valoir sur les excédents futurs.

L'avance représente une somme de 0,350 Dinar par journée de travail effectif, ce taux correspondant au salaire minimum légal des ouvriers agricoles en Tunisie. Malgré la modicité de ces sommes avancées, rares sont les coopératives qui, en fin d'exercice, ont un excédent permettant de couvrir l'ensemble des avances. Signalons de plus que, pour environ 80 % de leur valeur, il s'agissait d'avances en nature prélevées sur les récoltes. Comme il n'était pas possible de demander aux coopérateurs de rembourser le trop perçu (ce qui aurait ramené leur revenu réel bien près de zéro), les coopératives ont eu systématiquement recours aux prêts de campagne pour renflouer leur trésorerie dans l'attente d'hypothétiques campagnes plus favorables. Cela s'est traduit par un endettement croissant aboutissant en 1968, au chiffre record d'endettement total de 36,5 Dinars par hectare de SAU.

Au 31 août 1968 le montant total des impayés à court terme représentait près de 3 millions de Dinars, pour un produit brut total pour la campagne, de 3,8 millions de Dinars.

Dans ces conditions, un certain nombre de prêts de campagne ont été transformés en prêts à moyen terme, puis finalement dans certains cas, en subvention d'exploitation.

— Le revenu des coopérateurs inactifs est représenté par le versement des inté-

rêts sur les parts sociales, c'est-à-dire sur les apports de terre.

La valeur moyenne de l'hectare d'apport ayant été fixée à 70 Dinars environ, le taux de rémunération annuelle de la terre est donc de l'ordre de 2,4 %, alors que le taux forfaitaire légal prévu était de 6 %.

4° LES RÉSULTATS D'EXPLOITATION.

Ces diverses données se traduisent de la manière suivante au niveau du résultat d'exploitation.

Au cours de la campagne 1967-1968, 87 % des UCP ont eu un déficit d'exploitation.

La perte nette d'exploitation pour l'ensemble des 276 UCP étudiées a été de 937 000 Dinars.

Si l'on incorpore aux charges d'exploitation la rémunération forfaitaire du capital d'exploitation, à un taux de 5 %, le déficit net d'exploitation devient égal à 1 900 000 Dinars.

III. — TENTATIVE DE BILAN

L'explication première de ces résultats, qui se traduisent par un rapport input/output presque systématiquement supérieur à 1 dans la production des UCP, tient à l'existence de deux éléments contradictoires :

1° Importance des facteurs fixes de production.

2° Faiblesse des rendements cultureux.

1° Importance des facteurs fixes de production.

— Le premier terme de ce dyptique se traduit par le fait que les deux principaux facteurs fixes de production, à savoir le matériel et la main-d'œuvre permanente, sont en excès relatif, dans la fonction de production.

Un calcul de substitution entre matériel et main-d'œuvre, à l'aide d'une formule établie par le CNEEMA (1), permet de conclure que, eu égard aux prix relatifs des deux facteurs, il serait économiquement souhaitable, en hypothèse d'isoproduction, de substituer de la main-d'œuvre au matériel.

Compte tenu des hypothèses retenues pour ce calcul, et sous réserve de ne pas donner aux chiffres une valeur trop normative, l'optimum de la combinaison entre matériel et main-d'œuvre, pour les prix relatifs en vigueur en Tunisie, se traduirait par une diminution de l'investissement en matériel de l'ordre de 3 millions de Dinars (soit une réduction de 30 % par rapport à la situation observée) et une augmentation de l'emploi de 23 % environ.

Cette conclusion est d'autant plus justifiée qu'il existe un taux de chômage très élevé en zone rurale.

— L'excès du facteur capital pourrait

s'expliquer en partie s'il se traduisait par une amélioration sensible des rendements cultureux par rapport au secteur agricole traditionnel. En fait, cet excès est d'autant plus dangereux pour la gestion des UCP, que le niveau des rendements ne s'est guère amélioré.

Cette faiblesse des rendements provient du fait que l'introduction massive de la mécanisation dans le processus de production en agriculture n'a pas, dans les UCP, trouvé un milieu favorable pour que soient mis en œuvre les gains de productivité correspondants. Plusieurs causes sont à l'origine de cette situation :

- Il existait un décalage important entre le degré de perfectionnement des moyens de production utilisés et le niveau de qualification moyen de la main-d'œuvre chargée de les employer.

- Dans le cadre de la planification, la mise en œuvre d'un encadrement administratif important au sein de l'environnement des UCP, a abouti à ce que l'essentiel du pouvoir de décision en matière de production, d'approvisionnement et de commercialisation, soit rejeté de la coopérative vers des centres de décision externes, et multiples (organismes professionnels tels que Unions Régionales de Coopérateurs, ou coopératives d'approvisionnement ; services des Ministères de Tutelle ; bureau de contrôle de la BIRD).

Dans ce contexte, les principaux avantages de la mécanisation que représentent ses possibilités d'intervention rapide au cours des différents stades cultureux, ont été presque totalement annihilés par la « viscosité » du processus de décision, et la lenteur bureaucratique de la circulation de l'information (notamment retards fréquents dans la livraison des matières consommables : carburants, engrais, produits de traitements, semences sélectionnées ; ou décalage entre volume et qualité fournis, et besoins réels).

- L'introduction du progrès technique (machinisme) dans les UCP, ne s'est pas toujours accompagné de la mise en œuvre d'un progrès biologique correspondant (utilisation insuffisante des engrais, produits de traitements, semences sélectionnées).

Si l'excédent du facteur capital est absolu, compte tenu du niveau des prix relatifs capital-travail, il existait aussi un excès relatif de main-d'œuvre compte tenu du faible niveau des rendements cultureux.

Il semble que dans les UCP, le matériel ait été utilisé en priorité, et que l'excédent de moyens de production ait été reporté intégralement sur le facteur travail.

Cette situation a créé un sous-emploi permanent de la main-d'œuvre. Afin d'éviter des tensions sociales trop fortes, le système des avances à valoir sur les excédents a été instauré.

Les avances étant payées au prorata du nombre de journées de travail effectif par coopérateur, le résultat logique de ce système s'est traduit par une productivité physique du travail très basse, puisque la rémunération du travail était au temps et non au rendement.

Il s'est ainsi créé une sorte de « cercle

vicieux » dans chaque coopérative : la faible productivité de la main-d'œuvre a incité les responsables à recourir de plus en plus au matériel pour améliorer l'efficacité des opérations culturales, d'où sous emploi croissant pour la main-d'œuvre non spécialisée (70 % de la main-d'œuvre totale des UCP) engendrant lui-même une nouvelle baisse de la productivité de celle-ci.

Le Plan a prévu que la main-d'œuvre dans les UCP pourrait être utilisée à des travaux d'infrastructure : conservation et restauration des sols, aménagement des voies d'accès, petite hydraulique, etc... Le programme, qui équivalait à créer des chantiers de chômage à l'intérieur même des coopératives a été inégalement appliqué selon les UCP, et est resté globalement très marginal.

D'une façon plus générale, le problème essentiel concernant la main-d'œuvre dans les UCP a été l'absence de motivations productivistes chez les coopérateurs, et l'inexistence d'un stimulant qui puisse les créer (monétaire, politique, religieux ou militaire).

Les décisions fondamentales étant prises hors de la coopérative, le produit monétaire des récoltes n'étant pas géré par celle-ci et la liaison entre revenu des coopérateurs et volume des récoltes n'étant pas évidents pour eux, ces derniers ont acquis une mentalité de salariés, entretenue par le système de paiement des avances. Circonstance aggravante pour les coopérateurs anciens salariés des colons, les revenus distribués par les coopératives ont été, en moyenne, inférieurs en valeur absolue aux salaires versés par les colons avant 1964.

2° Faiblesse des rendements cultureux.

Face à cette importance des facteurs fixes, la faible productivité de la terre (les productions animales étant considérées comme marginales) peut avoir trois causes différentes.

Les mauvaises conditions climatiques

Elles n'ont pas joué particulièrement pour la campagne étudiée, qui peut être considérée comme une campagne moyenne. Les conditions climatiques moyennes qu'ont eu à affronter les UCP, n'étaient pas significativement différentes de celles existant avant l'indépendance.

La régression des rendements par rapport à ceux de la production coloniale ou tunisienne moderne, ne peut donc être expliquée par les conditions climatiques.

L'épuisement des sols résultant des pratiques culturales des colons

Les terres à céréales des noyaux domaniaux étaient en général appauvries par la pratique systématique de la monoculture céréalière en assolement biennal avec jachère travaillée (dry-farming), et les réserves du sol en humus étaient réduites.

Un effort de reconstitution de la fertilité des sols a dû être entrepris, par le choix d'assolements comportant des sols enrichissants (engrais verts notamment).

Nous ne pensons cependant pas que

(1) C.N.E.E.M.A. — Série Etudes, n° 311 : « Introduction à la théorie économique agricole. Taux de substitution du machinisme à la main-d'œuvre », septembre 1967.



Centre d'irrigation dans la région de Kairouan.

Photo UNESCO - Gerhard Schmidt

l'on puisse expliquer les faibles rendements des cultures assolées par cet appauvrissement des sols durant l'occupation coloniale, car à la veille de l'indépendance les rendements céréaliers obtenus par les colons, malgré une baisse notable par rapport à la décennie précédente étaient encore de l'ordre de 12 à 15 qx/ha en moyenne ; ils étaient moindres de moitié dans les UCP.

La mauvaise combinaison des facteurs de production

Nous y avons déjà fait allusion à plusieurs reprises, notamment en ce qui concerne les conditions d'utilisation du matériel, et la mise en œuvre du progrès biologique.

On peut dire que, d'une façon générale dans les UCP, le processus de production était très mal maîtrisé en raison d'une technicité insuffisante de la main-d'œuvre.

La vulgarisation technique, assimilée trop souvent par les coopérateurs à un contrôle des services du Plan a été assez inefficace, notamment en raison d'une insuffisance des champs d'essais.

De même un certain nombre d'erreurs dans le choix et la localisation des pro-

ductions ont été faites au niveau du Plan :

- Dans le souci de diversifier les productions et d'étendre les plantations, il semble que certains excès aient été commis, qui ont abouti à créer des plantations d'oliviers sur de bonnes terres à céréales ;

Ce choix est fort discutable dans la mesure où la Tunisie souffre plus d'une pénurie de terres labourables que de terres à plantations.

- Dans l'ensemble, il nous a semblé qu'un excès de modernisme avait tendance à se manifester au niveau des organismes du Plan, en ce sens que, aussi bien pour les productions végétales que pour les productions animales, les variétés et races locales ont été presque systématiquement éliminées. Une telle procédure, si elle répond à un souci tout à fait justifié d'améliorer le matériel génétique, aboutissait trop souvent à des baisses de rendement en raison d'une grande sensibilité aux conditions locales des races et variétés nouvelles.

CONCLUSION

Par delà les causes politiques qui ont pu motiver l'arrêt brutal de l'expérience

des UCP en Tunisie, il semble que l'échec de cette réforme soit justifié aussi par des considérations économiques. La question qui se pose est alors la suivante :

La Tunisie peut-elle envisager ou non d'appuyer son développement économique sur une organisation de l'agriculture en grandes unités de production, modernes.

Sur le plan de l'analyse économique, on peut faire les remarques suivantes :

1. La création des Unités coopératives de Production a caractérisé la volonté des responsables tunisiens d'élargir le mode de production technicien, au détriment du secteur agricole artisanal.

Ce choix repose sur l'hypothèse que l'agriculture technicienne fortement mécanisée, peut bénéficier de l'existence d'économies internes améliorant la productivité des facteurs.

Malheureusement, le passage de l'agriculture artisanale autarcique, à la grande unité de production, qui, dans les pays développés, s'est réalisé durant des périodes historiquement très longues et s'y est accompagné de profondes mutations sociales, dans le cas de la Tunisie, ne s'est pas doublé d'une modification correspondante de l'environnement.

En particulier l'erreur fondamentale a été d'aboutir à ce que l'investissement en capital, prime et précède l'investissement intellectuel, éliminant ainsi a priori la réceptivité du milieu au progrès technique.

Malgré un effort indéniable de la Tunisie en matière d'éducation, l'encadrement technique des coopératives agricoles s'est révélé nettement insuffisant et mal adapté aux besoins. Il est à cet égard regrettable de constater que sur les promotions de cinquante ingénieurs sortant chaque année de l'Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Tunis, près du tiers étaient nommés soit Directeurs de Lycées agricoles, soit Commissaires Régionaux au Développement Agricole, fonctions essentiellement administratives.

2. Ces divers éléments expliquent pour une part l'échec des coopératives agricoles de production.

Doit-on conclure que la Tunisie et tous les pays en situation comparable devront attendre pour asseoir leur développement économique sur la modernisation du secteur agricole, que celui-ci ait connu une évolution historique aussi lente qu'en Europe Occidentale ? Nous ne le pensons pas, car deux éléments peuvent accélérer cette évolution.

a) L'aide internationale, en hommes et en capitaux

α) L'insuffisance momentanée de cadres qualifiés dont souffre la Tunisie peut être compensée par les missions de coopération technique.

• Cela supposerait cependant que l'optique selon laquelle est pensée généralement la coopération technique, aussi bien de la part des pays « donateurs » que des pays « récepteurs » soit révisée :

• Les missions de courte durée des « experts internationaux » sont trop souvent inefficaces en raison d'une mauvaise connaissance qu'ont ces experts de la situation locale.

• La lutte d'influence des services de coopération technique appartenant aux divers organismes internationaux ou aux divers pays développés, conduit à des réalisations de prestige à but publicitaire, plus qu'à des réalisations efficaces, mais moins publicitaires ;

• Quand, dans un même bureau, un cadre tunisien, diplômé de l'enseignement supérieur français, gagne 60 Dinars par mois et son homologue français, muni des mêmes diplômes, gagne 700 Dinars par mois, le résultat aboutit fréquemment à la fuite des cerveaux tunisiens vers les pays développés.

• Enfin, l'implantation des coopérants techniques (autres qu'enseignants), se fait encore beaucoup trop souvent dans les Ministères et non pas sur le terrain.

β) En matière d'aide en capitaux, nous avons pu constater, dans le cadre de l'organisation coopérative en agriculture, que le mécanisme de l'aide des pays développés alimentait un fort courant néo-colonialiste :

Sous l'effet de plusieurs influences, notamment de celles exercées par les sociétés étrangères de coopération techni-

que, la structure des coopératives agricoles a été orientée, dès leur création, vers un modèle d'unités de production fortement mécanisées.

L'essentiel du financement de cette mécanisation était assuré par des prêts à moyen terme de la Banque Mondiale, consentis à la Tunisie au taux d'intérêt de 6 %. Or, on constate que, en moyenne, 60 % du produit brut total des UCP ont servi à couvrir les charges du capital fixe, capital presque totalement importé.

Pour les pays « donateurs », les capitaux prêtés à la Tunisie rapportent d'une part un taux d'intérêt de 6 % à moyen terme, et d'autre part créent, pour leur exportation en Tunisie, un marché de bien d'équipement.

Ce mécanisme a pu contribuer, pour une certaine part, à alimenter le surinvestissement dans les coopératives. Par exemple, la procédure des appels d'offres internationaux pour la réalisation de projets, a abouti en 1968 à l'agrément d'un projet de construction de bâtiments d'élevage (par une société hollandaise) en béton armé sur fondations profondes, pour un coût de 30 dinars le mètre carré couvert, alors que, en raison des conditions climatiques particulières en Tunisie (sécheresse), des constructions légères, voire même en torchis, ont fait la preuve de leur solidité, pour un coût inférieur à 10 dinars le mètre carré couvert.

Les difficultés de la Tunisie pour rembourser des capitaux empruntés au taux de 6 %, l'engagent dans un processus cumulatif d'endettement, et la placent ainsi en situation de dépendance politique croissante à l'égard de l'étranger.

b) Le deuxième facteur qui peut permettre à un pays sous-développé d'accéder à un rythme de développement accéléré, consiste en la mobilisation des masses vers un objectif commun, qu'il soit militaire, politique ou religieux.

L'existence d'un certain idéal assurant la cohésion nationale dans un but de défense ou de conquête (conquête de l'indépendance nationale en particulier) a souvent pu être utilisée pour la croissance économique, le « bond en avant » chinois étant un exemple extrême en ce domaine.

Or, en Tunisie, et particulièrement chez les petits paysans, il semble que la population soit, hormis une profonde et sincère admiration pour le Président Bourguiba, mobilisée par aucun idéal soit politique, soit religieux.

Dans ces conditions, la réforme partielle des structures en agriculture a été plus subie que voulue par les paysans, sans que sa signification politique et ses objectifs sociaux leur apparaissent clairement.

Ce manque d'enthousiasme a été aggravé par le choix qu'ont fait les responsables tunisiens, d'une forte mécanisation dans les UCP, choix qui a abouti à rejeter vers le chômage près de la moitié des ayants droits sur les parcelles incorporées dans les coopératives (coopérateurs inactifs).

Pour les agriculteurs ayant trouvé un emploi permanent dans les coopératives,

le passage du statut « d'exploitant » au statut de coopérateur, bien que s'étant accompagné d'une amélioration, sinon du niveau des revenus, du moins de leur régularité et des conditions sociales d'existence (regroupement et amélioration de l'habitat, investissements collectifs tels que : écoles, infirmeries, etc), s'est traduit dans le même temps par un processus de prolétarianisation.

Dans la baisse de productivité de la main-d'œuvre, la substitution d'objectifs sociaux de travail (dans les coopératives), aux objectifs individuels (dans les exploitations privées) a pesé fortement. En effet, les principaux centres de décision concernant l'activité de la coopérative étant extérieur à celle-ci, les coopérateurs ont progressivement acquis la certitude que les fruits de leur travail profitaient en priorité à des intérêts extérieurs à leur coopérative.

En résumé, nous dirons que les causes premières de l'échec des coopératives agricoles de production en Tunisie sont en nombre de trois.

• La réforme des structures agricoles de production s'est faite sans l'adhésion volontaire des agriculteurs ;

• La création de grandes unités de production, s'est faite dans un environnement socio-économique défavorable :

• le niveau des forces productives était inadapté aux moyens de production mis en œuvre (niveau très faible de formation et de qualification de la main-d'œuvre),

• l'encadrement technique et administratif était lui-même inadapté, parce que peu compétent et trop bureaucratique.

Le choix d'un mode de production à base de mécanisation, a eu des conséquences néfastes :

• la limitation du nombre d'emplois offerts dans les coopératives, a accru le chômage en milieu rural,

• le recours intensif aux capitaux extérieurs a entraîné une perte de devises pour la Tunisie, et créé les conditions d'une domination néo-colonialiste de la part des pays fournisseurs « de l'aide ».

Quant aux causes profondes, qui expliquent ces causes premières, elles sont de nature politique.

Les erreurs signalées ci-dessus sont-elles involontaires ou volontaires ;

— La Tunisie a-t-elle, en la matière, commis les erreurs propres à toute jeune nation indépendante ?

— A-t-elle été mal conseillée par les pays riches et leurs organisations de coopération technique ?

— Au contraire certaines couches de la Société ont-elles, par l'intermédiaire des coopératives, favorisé le développement d'une bourgeoisie bureaucratique ?

— Certains groupes sociaux avaient-ils aussi intérêt à favoriser les courants néo-colonialistes ?

Ces questions concernent au premier chef les Tunisiens, et il leur appartient de les résoudre eux-mêmes.